

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2017

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon – Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet Marie-José Pont - David Cresson – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot –Christian Loir - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Hervé Brunel à Denis Valck. Rémi Lejop à Christian Loir.
Secrétaire de séance : Christophe Carton.

Compte rendu de la réunion du 6 mars 2017 adopté.

Compte Administratif - Exercice 2016

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2016 comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	729 166.00 €	368 073.86 €	562 502.00 €	450 863.20 €
RECETTES	729 166.00 €	302 548.56 €	754 837.00 €	747 770.05 €
RESULTAT		-65 525.30 €		296 906.85 €

Compte de Gestion 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016.

Affectation des résultats 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Investissement - Article 1068 – réserves : 75 646.30 €

Fonctionnement - Article 002 – excédent reporté : 221 260.55 €

Taux des taxes - Année 2017

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2017, qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81
- Foncier Bâti : 35.13
- Foncier Non Bâti : 89.68

Budget Primitif - Exercice 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2017	675 551.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
	TOTAL	675 551.00 €
		1 007 345.00 €

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2017	435 057.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	76 564.00 €
	002 Résultat d'investissement reporté	211 161.00 €
	TOTAL	722 782.00 €
		722 782.00 €

Service Assainissement - Compte administratif 2016

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2016 comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	14 000.00 €	7 734.00 €	51 359.00 €	51 358.2€
RECETTES	365 097.00 €	365 097.76 €	51 359.00 €	45 919.32 €
SOLDE		357 363.76 €		-5 438.90 €

Service Assainissement - Compte de Gestion 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service assainissement établi par le receveur municipal pour l'exercice 2016.

Service assainissement - Affectation des résultats 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement - Article 002 – Déficit reporté : - 5 438.90 €

Résultat d'investissement 2016 à reprendre (article 001) : 357 363.76 €

Service assainissement – Budget Primitif 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du service assainissement de l'exercice 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2017	56 749.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	5 439.00 €
	TOTAL	62 188.00 €
		56 749.00 €

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2017	11 000.00 €
Reports	Restes à réaliser 2016	6 242.00 €
	002 Résultat d'investissement reporté	0.00 €
	TOTAL	17 242.00 €
		408 673.00 €

Fait à Ville, le 30 mars 2017

Le Maire, Philippe BARBILLON



Commune de VILLE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 s'équilibre de la manière suivante suivant les orientations budgétaires présentées lors de la commission de Budget qui s'est tenue le 17 mars 2017.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses		BP 2017 686 100.00 €	
	675 551.00 €	RAR 2016 44 669.00 €	1 406 320.00 €
Recettes		BP 2017 475 107.00 €	
	786 085.00 €	RAR 2015 34 548.00 €	1 295 740.00 €

Le budget communal est voté par nature.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 153 110.00 € contre 148 525.00 € au budget primitif 2016, ce qui représente une augmentation de 3.09 %.

Les évolutions de ce chapitre sont les suivantes:

- L'article 6042 – achat de prestations de services a été supprimé courant 2016 et remplacé par l'article 6288 – autres services extérieurs, 5 000 € est prévu au budget 2017 contre 1800 € en 2016
- L'article 61522 : Entretien des bâtiments publics a été divisé en 2 articles au budget 2016 : Article 615221 : entretien des bâtiments publics Article 615228 : entretien autres bâtiments Au budget 2017, l'article 615221 reste similaire (9 000€ en 2016 et 2017) L'article 615228 en légère augmentation (1 000€ en 2016 pour 1 500€ en 2017), dépense aléatoire car soumise aux travaux devant être effectués lors de départ de locataires.
- L'article 61523 : Entretien des voiries et des réseaux a été divisé en 2 articles au budget 2016 : Article 615231 : entretien des voiries (reste constant, 30 000€ inscrit pour 2017 comme en 2016 pour la réfection de voiries, réfection non effectuée en 2016) Article 615232 : entretien des réseaux (en 2016, 13 200€ contre 11 000€ en 2017) légère diminution afin d'ajuster le besoin réel de cet article).

- L'article 6156 : Maintenance (augmentation régulière de la tarification des contrats annuels pris en compte pour 2017)
- L'article 6232 : fêtes et cérémonies en diminution (2 800€ en 2016 contre 2 000€ en 2017) suite à la non-reconduction du spectacle du folklore, les danses du monde pour 2017.
- L'article 6251 : déplacements en nette baisse (500€ en 2016 contre 150€ en 2017) suite à l'arrêt des visites médicales périodiques d'un agent en mi-temps thérapeutique qui a repris en temps complet
- L'article 6261 -Frais d'affranchissement (1000 € en 2016 pour 1000 € en 2017) en prévision des dépenses liées à l'élaboration du PLU commencé en 2016.
- Augmentation à l'article 62876 – Remboursement de frais à la CCPN – due à l'augmentation des demandes d'urbanisme en 2016.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à 170 390.00 € contre 171 072.00 € en 2016, diminution due au départ d'un agent qui a pris sa retraite mais moindre car pour 2017 il a été ajouté une revalorisation indiciaire des agents titulaires.

Ce chapitre intègre les majorations des cotisations retraite.

Les changements probants de ce chapitre sont :

A l'article 64131 : personnel non titulaire (4 100€ en 2016 contre 7 500€ en 2017) du au remplacement d'un agent en congé maternité pour 2017 et aux salaires des agents recenseurs.

A l'article 6458 : cotisations autres organismes (125€ en 2016 contre 0€ en 2017) suite au départ à la retraite de l'unique agent ayant une complémentaire santé via la commune de Ville.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65 passe de 101 100.00 € en 2016 à 118 834.00 € en 2017 en raison de l'augmentation de la participation au service assainissement (article 657364) qui passe de 15394.00€ en 2016 à 26 284.00 € en 2017. En 2016 comme en 2017, aucune taxe pour de nouveaux raccordements prévue sur le budget du service assainissement, ce qui n'allège pas le budget communal. Néanmoins, aucune subvention n'est allouée à l'article 657362 : subvention CCAS grâce aux dons du comité des fêtes, reversés essentiellement au CCAS.

L'augmentation de l'article 6531 : indemnités maire/adjoints est due à une revalorisation indiciaire perçue en 2017 puis 2018.

A l'article 6542 : créances éteintes (8 000 € en 2017 contre 0€ en 2016) du fait d'impayés sur les loyers communaux.

L'augmentation à l'article 65541 est due principalement à la hausse de la participation au syndicat interscolaire de Ville Suzoy Passel, le nombre d'élèves de la commune étant en progression.

- Article 6574, les subventions aux diverses associations ont évolué avec deux nouvelles demandes de subvention (720 € en 2016, 850 € en 2017) :

ORGANISME	MONTANT	ORGANISME	MONTANT
Cté de lutte contre le cancer Beauvais	30.00 €	Prévention routière Beauvais	40.00 €
Cté de la Croix Rouge	30.00 €	Cie des Archers Ville-Passel	300.00 €
Les Papillons Blancs Compiègne	30.00 €	Picardie Mémoire	30.00 €
Handi-Aide Quincampoix	30.00 €	Assoc; Donneurs de sang	30.00 €
Les Galopins	100.00 €	Les Gais Ville à Joie	100.00 €
Histoire de...	100.00 €	Vie libre	30.00 €

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Prévisions et charges de la dette pour 2017 :

N°	OBJET	MONTANT	DEBUT	DUREE	FIN	INTERETS	CAPITAL
1	Création logement	106 000.00 €	2003	30 ans	2032	3 496.47 €	2 955.91 €
2	Aménagement 2 appartements	98 500.00 €	2004	20 ans	2024	2 063.75 €	5 484.11 €
3	RD 64 - 1ère tranche	127 300.00 €	2004	15 ans	2019	725.78 €	9 904.33 €
4	RD 64 -2ème tranche	140 000.00 €	2005	15 ans	2020	1 270.21 €	10 607.74 €
6	RD 64- 3ème tranche	353 000.00 €	2007	20 ans	2027	9 390.70 €	16 172.63 €
7	Rue du Moulin du chap-1ère Ph	130 000.00 €	2013	15 ans	2028	3 852.77 €	7 510.43 €
8	Rue du Moulin du chap-2ème Ph	160 000.00 €	2015	15 ans	2030	3 217.84 €	9 415.72 €
		1 144 800.00 €				24 017.52 €	62 050.87 €

5) Opérations d'ordre de transfert entre sections

Nouvel article (6811) pour 2017 afin de réaliser une dotation aux amortissements (+8 965.00 €) concernant une facture du syndicat d'électricité Sezeo.

6) Atténuation de produits (chapitre 014)

Les dépenses sont en nette augmentation pour 2017 à l'article 739211 (42 389.00 € en 2016 contre 46 089.00 € en 2017) mais également à l'article 73928 (+3 700.00 € en 2017), suite à une modification du versement proposé par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

B) LES RECETTES

1) Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre passe de 8 700.00 € en 2016 à 7 000.00 € en 2017. Cette diminution de recettes est liée au fait que l'agent pour lequel le remboursement de salaire est effectué, a repris son travail en temps complet, il n'y a donc plus de recette pour cet agent par contre un nouvel agent partant en congé maternité va restituer une recette à ce chapitre.

2) Produits des services (chapitre 70)

A l'article 7022, il reste la dernière partie de la vente des peupliers à percevoir.

A l'article 70878 (en 2016 article 758) : produits divers, une légère baisse due au fait qu'une délibération a été prise en 2016 afin que chaque commune du regroupement scolaire paye ses photocopies et non plus le SIRS reversant une part à chaque commune.

3) Impôts et taxes

Le Budget est présenté sans augmentation des taxes.

4) Dotations et participations

Le chapitre est en augmentation bien qu'il y ait une baisse de la dotation forfaitaire (article 7411) qui passe de 91 251.00 € en 2016, à 80 000.00 € en 2017.

Cette augmentation est due à l'article 74835 concernant la compensation par l'état des dégrèvements sur les taxes habitations (3 617.00 € en 2016 contre 9 953.00 € en 2017).

L'article 7488 est également en hausse (2 240.00 € en 2016 contre 10 000.00 € en 2017) du au versement de la participation des Nouvelles Activités Péri-scolaires de fin 2015 / 2016 et 2017.

5) Produits de gestion courante

Le chapitre est sensiblement stable. Légère augmentation à l'article 752 (location des appartements et de la salle polyvalente).

6) Produits exceptionnels

En 2017, à l'article 773 (annulation de mandat sur exercice clos) 618.00 € prévus à cause d'un doublon de facture sur l'exercice 2016 à rectifier en 2017.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'Investissement se fait par l'intermédiaire de l'autofinancement prévisionnel composé de :

- L'affectation des résultats de la section de Fonctionnement reporté à l'article 1068 pour un montant de 75 647.00 € correspondant à la reprise du déficit de la section d'investissement de l'exercice 2016 plus la différence entre les dépenses et les recettes qui restent à réaliser.
- Le virement de la section de Fonctionnement à celle de l'Investissement d'un montant de 135 346.00 € est en nette hausse du fait d'une nouvelle opération importante concernant le bordurage de la rue Jean de Ville sans nouvel emprunt.
- Le volume des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 686 100.00 €.

A) LES DEPENSES

Les nouvelles opérations d'équipement se décomposent comme suit :

- Opération 164 – Réfection et extension du cimetière : 319 931.00 €
- Opération 166 – Bordurage rue Jean de Ville 1^{ère} phase : 112 764.00 €
- Les opérations non affectées se décomposent comme suit :

Article 2111 : achat de terrain, pour un montant de 48 000.00 €

Article 21 318 : hangar communal : 20 250.00 €

Article 21578 : matériel de voirie, pour un montant de 750.00 €

A l'article 2051, 2 800.00 € sont inscrits pour les droits de licence des logiciels.

A l'article 2315 : travaux, pour un montant de 7 500.00 €

A l'article 10223 : Taxe d'aménagement, dépense communale suite à dégrèvement d'un administré, pour un montant de 1259.00 €

Le déficit reporté est de 65 526.00 €

Les dépenses restant à réaliser s'élèvent à 44 669.00 €

B) LES RECETTES

La section d'Investissement sera financée par :

- 135 346.00 € provenant du virement de la section de Fonctionnement (article 021)
- 75 647.00 € provenant de l'affectation des résultats (article 1068)
- 67 078.00 € correspondant au Fonds de Compensation de TVA (FCTVA)
Suite à de nombreux travaux terminés, le FCTVA amène une importante recette pour 2017
- 228 916.00 € provenant de subventions (DETR, Conseil Départemental, Agence de l'eau)
- 135 000.00 € suite à la réalisation d'un emprunt (pour les travaux de réfection et d'extension du cimetière)
- 34 548.00 € correspondant aux recettes qui restent à réaliser (principalement des subventions)

Tableau récapitulatif

Prévisions dépenses et recettes Budget 2017

Comparatif avec le BP 2016

FONCTIONNEMENT

(sans le 022 et le 023)

Dépenses

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017	ECARTS	POURCENTAGE
O11	148 525.00 €	153 110.00 €	+ 4 585.00 €	+3.09 %
O12	171 072.00 €	170 390.00 €	-682.00 €	-0.40 %
O14	42 389.00 €	49 789.00 €	+ 7 400.00 €	+17.46 %
65	101 100.00 €	118 834.00 €	+ 17 734.00 €	+17.54 %
66	26 320.00 €	24 117.00 €	-2 203.00 €	-8.37 %
TOTAL	489 406.00 €	516 240.00 €	+ 26 834.00 €	+5.48 %

Recettes

(sans le 77 et le 002)

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017	ECARTS	POURCENTAGE
O13	8 700.00 €	7 000.00 €	-1 700.00 €	-19.54 %
70	5 873.00 €	6 373.00 €	+500.00 €	+8.51 %
73	334 118.00 €	330 560.00 €	- 3 558.00 €	-1.06 %
74	172 528.00 €	178 274.00 €	+5 746.00 €	+3.33 %
75	40 500.00 €	42 000.00 €	+ 1 500.00 €	+3.70 %
TOTAL	561 719.00 €	564 207.00 €	+ 2 488.00 €	+0.44 %

INVESTISSEMENT

Détails par opération

OPERATION	DEPENSES AVEC RAR	RECETTES AVEC RAR	RESULTAT
164	319 931.00 €	319 750.00 €	-181.00 €
165	18 479.00 €	15 835.00 €	-2 644.00 €
166	112 764.00 €	44 166.00 €	68 598.00 €
ONA	83 164.00 €	25 108.00 €	-58 056.00 €
OPFI	105 490.00 €	18 713.00 €	86 777.00 €



NOTE DE SYNTHESE RELATIVE A L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Globalement, le compte administratif pour l'exercice 2016 donne le résultat suivant, dans le respect des orientations budgétaires prévues.

		CA 2015	CA 2016	ECARTS	POURCENTAGE
FONCTIONNEMENT	Dépenses	479 933.48 €	450 863.20 €	- 29 070.28 €	- 6.06 %
	Recettes	935 569.37 €	747 770.05 €	- 187 799.32 €	- 20.07 %
INVESTISSEMENT	Dépenses	543 872.50 €	368 073.86 €	- 175 798.64 €	- 32.32 %
	Recettes	332 711.65 €	302 548.56 €	- 30 163.09 €	- 9.06 %

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

En 2015, les charges à caractère général s'établissent à 105 054.82 € contre 114 571.24€ au compte administratif 2016, ce qui représente une augmentation de 9.06 %.

La principale augmentation de ce chapitre se situe à l'article 615232 : entretien des réseaux (0€ en 2015 contre 9 957.97 € en 2016)

Les autres postes sont sensiblement identiques.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en nette baisse pour s'établir à 166 729.93 € en 2016, contre 180 422.88 € en 2015, un agent étant parti à la retraite au cours de l'année 2016.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65 est en nette augmentation (100 853.77 €, en 2016 contre 82 266.89 € en 2015) en raison de l'augmentation de la subvention versée pour l'équilibre du budget du service assainissement (6 737.00 € en 2015 pour 15 394.00 € en 2016), de même pour la subvention versée pour l'équilibre du budget du CCAS (3 346.00 € en 2015 pour 5 000.00 € en 2016). L'augmentation est due également à la contribution des syndicats (44 224.98 en 2015 pour 52 138.13 en 2016).

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Au chapitre 66, les intérêts des emprunts sont en légère baisse (26 319.26 € en 2016 pour 27 608.43 € en 2015).

Le chapitre 16, le remboursement du capital (61 621.06 en 2016 pour 55 936.91 € en 2015) en hausse.

5) Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre reste stable (42 389.00 € en 2016 pour 42 389.00 € en 2015).

B) LES RECETTES

1) Atténuation de charges

Ce chapitre est en nette baisse en 2016 (24 409.90 en 2015 pour 8964.03 en 2016), l'agent pour qui le remboursement était perçu, a repris à temps complet.

2) Produits des services, domaines, ventes (chapitre 70)

Baisse en 2016 (2 001.91€) par rapport à 2015 (10 706.21 €), à l'article 7022, a été perçue la première partie des coupes de peupliers qui ont été vendus en 2015 par contre la dernière partie sera perçue en 2017 et non en 2016 (0.00 €).

3) Impôts et taxes

Le produit de la fiscalité à l'article 73111 est en baisse (285 225.00 € en 2016 contre 295 035.00 € en 2015), le total du chapitre ne s'en trouve pas trop affecté grâce à l'article 7325 qui quant à lui, a augmenté (16 962.00 € contre 12 461.00 € en 2015) ainsi que l'article 7381.

4) Les dotations et participations

Le montant total du chapitre (169 187.76 €) est en baisse par rapport à 2015 (184 411.99 €) soit globalement un pourcentage de -8.25 % du fait de la baisse des dotations d'Etat et notamment de la Dotation Forfaitaire, article 7411 (85 167.00 € contre 95 302.00 € en 2015)

5) Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre qui se compose des revenus des immeubles (loyers des logements et locations de la salle polyvalente), est stable.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les opérations d'équipement

- Opération 161 – Bordurage et aménagements de sécurité, rue du moulin du chapitre – 2^{ème} phase pour un montant de dépenses de 118 678.80 € (en 2015), financée par un emprunt de 160 000.000 € perçu en 2015 mais qui concernait la totalité des travaux dont une partie avait déjà été payée en 2014, terminée en 2016.
- Opération 162 – Acquisition de terrain pour l'agrandissement du cimetière pour un montant de 8 876.20 € en 2015, terminée en 2016
- Opération 163 - Bordurage et aménagements de sécurité, rue du moulin du chapitre – 3^{ème} phase pour un montant de 211 965.02 € en 2015 entièrement financé par le budget communal, avec un reste de dépenses à réaliser de 1 054.70 € sur 2016.
- Opération 164 – Extension et réfection du cimetière – réalisé en 2016 (7 800.00 €) concernant la maîtrise d'œuvre
- Opération 165 – Plan Local d'Urbanisme – réalisé en 2016 (19 524.60 €)

2) Les opérations non affectées

- Chapitre 20, - Droits de licence des logiciels pour un montant de 2 677.44 €
 - Eclairage public pour un montant de 8 964.67 €
 - Chapitre 21 –Construction d'un Hangar pour le stockage du matériel de la commune, 38 875.26 € ont été dépensés en 2016, le reste à réaliser sur 2017 est de 14 200.00 €.
1 981.42 € ont été payés pour l'achat de matériel de voirie
1 649.40 € ont été payés pour l'achat de mobilier (tables et chaises pour la salle de réunion)
 - Chapitre 23 – 7 467.84 € ont été payés pour l'aménagement de fossés pour parer aux inondations.
- En recettes,
- à l'article 1341, il a été perçu 10 254.34 € en 2016, reste à percevoir 14 853.00 € qui correspondent à une subvention accordée pour la construction du hangar, et qui restent à réaliser.

Au total, il reste à réaliser, en dépenses : 44 669.00 €, et 34 548.00 € en recettes.

3) Les opérations financières

- Chapitre 001 : le déficit reporté est de 211 160.85 €
- Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts pour un montant de 61 621.06 €

Au total, la section d'Investissement a été financée par :

- 71 457.75 € provenant de l'affectation des résultats (article 1068)
- 26 941.43 € correspondant au Fonds de Compensation de TVA (FCTVA)
- 2 679.14 € provenant de la taxe d'aménagement
- 10 254.34 € provenant de subventions (DETR)



Commune de VILLE (60400) SERVICE ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 30/03/2017

Reçu en préfecture le 30/03/2017

Affiché le

ID : 060-216006676-20170327-201720-DE



NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	56 749.00 €	BP 2017 RAR 2016	11 000.00 € 6 242.00 €
			73 991.00 €
Recettes	56 749.00 €	BP 2017 RAR 2016	408 673.00 € 0.00 €
			465 422.00 €

Le budget est voté par nature.

I) SECTION D'EXPLOITATION

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DEPENSES

Pas de dépenses hormis :

- les dotations aux amortissements (Chapitre 042- article 6811) pour un montant de 51 310.00 € (légère augmentation en 2017 car ajout d'un amortissement à l'article 2158 concernant la création de regard sur canalisation + 597.60€ sur 10ans)
- Le déficit reporté est de 5 439.00 € (Chapitre 002)

B) LES RECETTES

1) Chapitre 70

Aucun montant inscrit à l'article 704 car aucune participation de raccordement de nouvelles habitations n'est prévue.

2) Subventions d'exploitation

Pas de changement notable entre 2016 et 2017. Le montant de 3 200.00 € inscrit à l'article 741 correspond à la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau.

3) Produits de gestion courante (chapitre 75)

- Article 757 : Pas d'augmentation de la surtaxe d'assainissement prévue.
En 2017 : 26 900.00 € inscrit au budget.
- Article 7588 : est inscrit à cet article le montant de la participation que la commune de Passel verse chaque année au service assainissement de Ville pour le raccordement de 3 habitations de Passel (Hameau de la Bretonnière), sur le réseau de Ville. (Convention entre la commune de Ville et la commune de Passel en date du 9 novembre 1997)

4) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Article 774 : La subvention exceptionnelle du budget communal s'élève à 26 284.00 € pour l'équilibre du budget.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2017, la section d'Investissement s'autofinance grâce à un excédent reporté de 357 363.00€ (article 001)

A) LES DEPENSES

Détails par opérations :

Opération 10005 – Chapitre 21 – article 2111 : achat de terrain pour l'emprise d'une canalisation de réseau d'assainissement collectif, pour un montant prévu de 5 000.00 €

Opération 10006 – Chapitre 21 - Article 2158 – Création de regards sur réseau de canalisations d'assainissement collectif pour un montant de 6 000.00 €.

B) LES RECETTES

La section d'Investissement est financée par :

- 357 363.00 € provenant de l'excédent reporté (article 001)
- 51 310.00 € correspondant aux dotations aux amortissements.
(article 2813, 28158 et 2158)

Prévisions dépenses et recettes Budget 2017

Comparatif avec le BP 2016

EXPLOITATION (sans le 022 et le 023)
Dépenses

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017	ECARTS	POURCENTAGE
042	50 712.00 €	51 310.00 €	598.00 €	1.18 %
TOTAL	50 712.00 €	51 310.00 €	598.00 €	1.18 %

Recettes (sans le 002)

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017	ECARTS	POURCENTAGE
70	0.00 €	0.00 €	- 0.0 €	- 0.00 %
74	4 600.00 €	3 200.00 €	- 1 400.00 €	- 30.44 %
75	31 365.00 €	27 265.00 €	- 4 100.00 €	- 13.07 %
77	15 394.00 €	26 284.00 €	+ 10 890.00 €	+ 70.74 %
TOTAL	51 359.00 €	56 749.00 €	+ 5 390.00 €	+ 10,49 %

INVESTISSEMENT

Globalement, par rapport à 2016, la section d'Investissement augmente en dépenses de 17 242.00 € puisqu'il n'y avait pas de travaux prévus l'an dernier.

Le montant de l'excédent (différence entre dépenses et recettes de l'exercice 2017) s'élève à 391 431.00 €.

Cet excédent croît d'année en année du fait des dotations aux amortissements prélevées sur la section d'exploitation.



SERVICE ASSAINISSEMENT

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE A L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Globalement, le compte administratif pour l'exercice 2016 donne le résultat suivant, dans le respect des orientations budgétaires prévues.

		CA 2015	CA 2016	ECARTS	POURCENTAGE
EXPLOITATION	Dépenses	50 711.89 €	50 711.89 €	0 €	0 %
	Recettes	50 065.56 €	45 919.32 €	- 4 146.24 €	- 8.28 %
INVESTISSEMENT	Dépenses	2 390.00 €	7 734.00 €	+ 5 344.00 €	+ 223.60 %
	Recettes	316 775.87 €	365 097.76 €	+ 48 321.89 €	+ 15.25 %

Le budget communal est voté par nature.

I) SECTION D'EXPLOITATION

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

En 2016, pas de réalisations de charges à caractère général.

2) Charges financières (chapitre 66)

Rien en 2016. Tous les emprunts du service assainissement sont soldés.

3) Dotations aux amortissements (chapitre 042)

Pas de changement de la dotation aux amortissements: 50 711.89 € en 2016 contre 50 711.89 € en 2015.

B) LES RECETTES

1) Les produits divers (chapitre 70)

Article 704 - Participation pour raccordement au réseau d'assainissement collectif, en net diminution par rapport au CA 2015 : 7 800.00 € en 2015 pour 0 € en 2016. Aucun raccordement effectué en 2016.

2) Subventions d'exploitation (chapitre 74)

Article 741 – La prime pour épuration de l'Agence de l'Eau est en baisse par rapport à 2015 : 4 605.17 € en 2015, 3 244.74 € en 2016.

3) Les Produits de Gestion courante (chapitre 75)

A l'article 757, le produit de la redevance versée par le fermier est en légère hausse : 26 914.70 € en 2016, pour 25 945.90 € en 2015, du fait d'une légère augmentation de la surtaxe assainissement en 2016.

Article 7588 : 365.88 € ont été réalisés. Ce produit est constant. Il correspond de la participation que la commune de Passel verse chaque année au service assainissement de Ville pour le raccordement de 3 habitations de Passel (Hameau de la Bretonnière), sur le réseau de Ville. (Convention entre la commune de Ville et la commune de Passel en date du 9 novembre 1997)

4) Les Produits exceptionnels (chapitre 77)

Article 774 : la subvention de la commune pour l'équilibre du budget, a augmenté de 6 737.00€ en 2015 pour 15 394.00 € en 2016. Ce montant fluctue chaque année en fonction des recettes perçues, notamment à l'article 704 (taxes de raccordement)

5) Excédent antérieur reporté (chapitre 002)

L'article 002 est nul par rapport à l'exercice précédent : 0 € en 2016, pour 4 611.61 € en 2015.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT**A) LES DEPENSES**

Aucune dépense d'investissement n'a été effectuée en 2015 contre 7 734.00 € réalisé en 2016.

-à l'article 2111, 1 758.00 € concernant l'achat de terrain pour l'emprise d'une canalisation de réseau d'assainissement collectif.

-à l'article 2158, 5 976.00 € concernant la création de regards sur le réseau de canalisations d'assainissement collectif.

B) LES RECETTES

La section d'Investissement a été financée par :

- 314 385.87 € provenant de l'excédent reporté (article 001)
- 50 711.89 € correspondant aux dotations aux amortissements. (article 2813 et 28158)